

## Organisation des tests de sélection pour Le BPJEPS spécialité "Animateur" mention "Animation Sociale"

En fonction des documents fournis dans votre dossier d'inscription, vous allez être convoqué(e) pour participer :

- ✓ Aux Tests d'Exigences préalables (phase 1 de la sélection)
- ✓ Aux Tests d'entrée en formation mis en place par FORMAPI (phase 2 de la sélection).

### PHASE 1

#### EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont les suivantes :

→ Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :

- PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) ou AFPS (attestation de formation aux premiers secours)
- PSE1 (premiers secours en équipe de niveau 1) en cours de validité
- PSE2 (premiers secours en équipe de niveau 2) en cours de validité
- STT (certificat de sauveteur secouriste du travail) en cours de validité
- AFGSU (attestation de formation aux gestes et soins d'urgence) de niveau 1 ou 2 en cours de validité
- Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires du module de secours à personnes (Alinéa 1 Art.25 de l'Arrêté du 30 septembre 2013),
- Les sapeurs-pompiers professionnels titulaires du module de formation au prompt secours (Alinéa 1 Art.22 de l'Arrêté du 8 août 2013),
- Les sapeurs-pompiers de Paris titulaires de l'une des formations suivantes : SPP, SAV ou SPE,
- Les marins pompiers de Marseille titulaires de l'un des brevets élémentaires suivants : BE MOPOMPI, BE MAPOV, ou BE SELOG

→ Être capable de justifier d'une expérience d'animateur.rice professionnel.le ou non professionnel.le auprès de tout public d'une durée minimal de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

## DISPENSES ET EQUIVALENCES

Dispense des exigences préalables à l'entrée en formation :

→ Est dispensé(e) de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200heures, le(la) candidat(e) titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;
- Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » ;
- Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs » ;
- Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;
- Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur ;
- Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ;
- Baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
- Brevet professionnel délivré par le ministre de l'Agriculture ;
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- Baccalauréat professionnel ASSP « accompagnement soins et services à la personne » ;
- Brevet d'études professionnelles « accompagnement soins et services à la personne » ;
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ;
- Diplôme professionnel d'aide-soignant (DPAS) ;
- Diplôme d'aide médico-psychologique (AMP) ;
- Certificat d'aptitudes professionnelles « petite enfance » ;
- Brevet d'études professionnelles « carrières sanitaires et sociales » ;
- Brevet d'études professionnelles agricoles « services aux personnes » ;
- Titre professionnel agent(e) de médiation, information, services ;
- Titre professionnel technicien(ne) médiation services ;
- Diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;
- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale

## PHASE 2

### TESTS DE SELECTION ORGANISES PAR L'ORGANISME DE FORMATION FORMAPI

Ces tests se composent des épreuves suivantes :

#### 1 - Epreuve écrite – Durée : 1 heure

Une production écrite sur l'analyse de la pratique professionnelle.  
Elle a pour but d'évaluer :

- Les connaissances du milieu professionnel
- Les capacités rédactionnelles
- Elle sert d'appui pour l'entretien de sélection.

#### 2 - Entretien – Durée : 30 minutes

L'entretien permet :

- De mesurer la motivation du candidat et sa capacité à se projeter dans la formation et le métier.
- De mesurer la connaissance de la formation et les fonctions préparées.
- Au candidat de justifier son choix de formation et de présenter son projet professionnel

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition au **03.80.74.08.88** ou à l'adresse mail suivante : [inscription@formapi.fr](mailto:inscription@formapi.fr)